

APPEL À COMMUNICATIONS

LA THÉORIE DE LA RÉGULATION À L'ÉPREUVE DES CRISES

– COLLOQUE RECHERCHE & RÉGULATION 2015 –

QUARANTE ANNÉES D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE : ET DEMAIN ?

Le concept de « régulation » a inspiré en économie un certain nombre de recherches depuis une quarantaine d'années. Une première vague de travaux¹ a ainsi analysé la remarquable longévité des régimes de croissance forte des économies occidentales d'après-guerre pour comprendre leur crise structurelle des années 1960. Son succès, mesuré à la fois par sa puissance heuristique et par sa centralité dans les débats de l'époque, tient sans doute à sa capacité à conjuguer différentes méthodes et théories complémentaires (modèles macroéconomiques kaleckiens ; construction de séries statistiques en longue période ; approche marxiste des crises...) ainsi qu'à une problématique commune de l'intérêt général – particulièrement le souci du plein emploi hérité de la théorie keynésienne².

Pourtant, la théorie de la régulation n'a pas bénéficié de cet avantage compétitif pour devenir le paradigme dominant en économie, malgré des développements significatifs bien que moins connus : depuis l'action publique macroéconomique jusqu'aux objets de la microéconomie en passant par l'analyse sectorielle et régionale (à l'échelle locale ou continentale) ou le travail des institutions et du politique. Certes, cela résulte pour partie de certaines confusions entretenues à son encontre : confusion sémantique entre régulation et réglementation ; confusion interprétative réduisant le concept de régulation à la notion de fordisme, qui n'est qu'un de ses résultats (configuration historique d'un régime d'accumulation et d'un mode de régulation, pour certains pays et pour une époque donnée) ; confusion conceptuelle entre méthode, théorie et école.

Pour autant, la résilience de l'approche standard demeure surprenante, tant elle ignore les effets des défaillances de marché qu'elle a pourtant elle-même théorisées. Enrichir, critiquer et dépasser les développements de la théorie de la régulation reste donc un enjeu majeur et, dans une perspective constructive, ceci invite à clarifier ses rapports avec des concepts qui, selon le cas, se présentent concurrents ou complémentaires (institution, convention, gouvernance...) et renforcer ses interactions avec les autres disciplines qui travaillent sur ces questions.

Le défi à relever est donc double : mieux fonder les alternatives à une théorie dominante dont les résultats alimentent les causes mêmes de la crise actuelle ; renforcer la capacité d'analyse des changements structurels de la réalité socio-économique et des propositions politiques qui en résultent pour un monde plus soutenable, questionnant jusqu'à la conception même de la discipline économique. Partagé par plusieurs courants théoriques, ce double constat devrait conduire à approfondir ou développer de nouveaux projets de recherche, des synergies entre économistes ainsi qu'avec l'ensemble des sciences sociales... C'est en tout cas le souhait des initiateurs de ce colloque « Recherche & Régulation 2015 » qui le veulent ouvert à la discussion critique et à la construction de projets collectifs de recherche.

¹ En France, voir les travaux empiriques publiés en 1974-75 sur l'histoire longue du système productif (INSEE), le capitalisme et ses crises (Michel Aglietta) ou la régulation et l'inflation en longue période (rapport CORDES) ; etc.

² Qui interroge aussi la position professionnelle des économistes, à l'époque plus impliqués dans la construction de la capacité d'action économique de l'administration centrale que de l'autonomie des acteurs privés.

ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES

THÈMES. Toutes les propositions de communications seront bienvenues, mais le comité d'organisation souhaite inciter plus particulièrement les contributeurs à se positionner sur les enjeux sensibles en temps de crise, pour explorer leur traduction en questions scientifiques ou pour discuter de résultats déjà produits.

➤ **QUELS NOUVEAUX TERRAINS DE RECHERCHE PRIVILÉGIER ?**

- Quelles questions sociétales devraient structurer l'analyse économique (démographie, genre, modes de consommation, habitat...) ces prochaines années ?
- A-t-on des raisons de penser que les problèmes écologiques seront les déterminants-clés de tous les régimes d'accumulation du futur ? Dans quelle mesure une économie de la décroissance est-elle concevable et compatible avec la logique du capitalisme ?
- Quels sont les régimes de régulation *possibles* – au-delà de leur caractère souhaitable ou non – que la recherche permet aujourd'hui de détecter et de caractériser ? Peut-on expliciter les facteurs déterminant la probabilité de leur éventuelle institutionnalisation ?
- Dans cette période de domination de la finance court-termiste, comment concevoir la légitimité à long terme et la mise en œuvre d'un ordre politique — plutôt que le conditionner à sa performance financière ?
- Quelle analyse régulationniste de la montée des inégalités dans la quasi-totalité des pays ? Sont-elles l'expression de mécanismes communs, voire universels, ou peut-on définir des régimes d'inégalité dépendants de modes de développement socialement situés ?
- Quel avenir pour les institutions supra-nationales ? Jusqu'où l'Etat-nation, même traversé par la mondialisation, incarne-t-il encore un espace de mise en cohérence des principes démocratiques ?

➤ **L'ÉCONOMISTE ET L'EXPERT, LA SCIENCE ET LE POLITIQUE.**

- L'économiste peut-il et doit-il proposer aux politiques des projets de reconstruction des relations entre politique et économie ? où situer la normativité de la démarche scientifique ? quels biais partisans produit sur la démarche scientifique l'implication du chercheur dans la sphère politique ou entrepreneuriale ?
- À quelles conditions peut-on conclure à la disparition du politique avec les procédures techniques d'évaluation de la recherche, le financement par projet, etc., et le processus de standardisation internationale de ces méthodes, ou au contraire à son renforcement grâce à la rationalisation de la décision publique (politiques monétaire, budgétaires, sociales, etc.) ?
- quels enseignements tirer de l'analyse comparative des politiques publiques organisant la recherche et son financement sur la production de connaissances scientifiques ?

➤ **NÉCESSITÉ ET POSSIBILITÉ D'UNE APPROCHE INTÉGRÉE EN SCIENCES SOCIALES ?**

Peut-on définir une unité des programmes de recherche « non standard » – en France et ailleurs –, au-delà de la spécialisation des terrains empiriques et des problématiques ? Jusqu'à quel point est-elle même souhaitable, en regard de la fécondité du pluralisme raisonné des méthodes – propriété déjà bien établie dans les autres disciplines scientifiques ?

➤ **NÉCESSITÉ DE CLARIFIER LE STATUT ÉPISTÉMOLOGIQUE ?** Quel statut des méthodes qualitatives en économie ? Quelles exigences méthodologiques ? Par exemple : même si le positivisme a fait son temps, peut-on se priver de la réfutation comme aiguillon des recherches empiriques ? Quelle unité des approches comparatistes en sciences sociales ?

➤ **QUELLES STRATÉGIES PLURIDISCIPLINAIRES ?** Faut-il seulement voir l'économie comme une composante des sciences sociales ou doit-on se fixer comme objectif l'élaboration d'une science sociale intégrée ? Compte tenu de la difficulté du dialogue entre disciplines des sciences sociales (droit, sciences politiques, géographie...), outre la spécialisation de plus en plus poussée de la plupart des sous-disciplines, comment promouvoir des stratégies de recherche permettant de s'appropriier les connaissances produites dans différents champs disciplinaires ?

Outre l'analyse historique des institutions, celle de la rationalité institutionnellement située, la volonté de tester les régularités impliquées par les formes institutionnelles et la modélisation d'ensemble, comment mieux intégrer de nouveaux outils comme par exemple l'analyse des réseaux qui a montré sa pertinence dans l'émergence des normes, la formation des politiques économiques ou la compréhension des crises et l'évolution des systèmes financiers actuels ?

ORGANISATION MATÉRIELLE

DATE. Le colloque se tiendra à Paris du **10 au 12 juin 2015**.

FORMAT DES CONTRIBUTIONS. La nature des contributions que l'on peut proposer est libre, mais doit afficher un positionnement clair, d'ordre épistémologique ou théorique, conceptuel ou empirique, de type survey ou programmatique.

Seront aussi recevables des propositions de communication du type « état des savoirs » sur un domaine spécifique – méthode ou terrain.³

Par ailleurs, le programme du colloque sera organisé selon différents formats de discussion :

Outre les séances plénières :

- **TROIS TYPES D'ATELIERS DE RECHERCHE :**
 - **ateliers « varia »** : leurs programmes (séance unique ou track, selon le cas) seront constitués sur une base thématique à partir des propositions de communications retenues par le comité qui ne s'inscrivent pas dans les deux autres formules d'ateliers.
 - **ateliers « finalisés »** : Un ou plusieurs animateurs proposent un programme dont la définition thématique et l'animation seront sous leur responsabilité, avec une liste complète de communicants. Ce format est plus particulièrement destiné aux collaborations de recherche déjà constituées ayant produit des résultats.
 - **ateliers « ouverts »** : Un ou plusieurs animateurs proposent un programme dont la définition thématique et l'animation seront sous leur responsabilité, sans liste pré-établie de communicants. Ce format est plus particulièrement destiné aux chercheurs qui recherchent des partenaires pour initier ou élargir une collaboration de recherche.
- **UN ATELIER DE FORMATION DE TYPE « MASTERCLASS »** à destination des doctorants mais ouvert à tous. (NB : *accès gratuit mais avec inscription préalable obligatoire*).

Par ailleurs, un certain nombre de communications seront sélectionnées pour être proposées aux différents débouchés éditoriaux (revues à comité de lecture, ouvrages, actes) que les organisateurs préciseront avant le colloque.

CALENDRIER ET CONTRAINTES FORMELLES.

ÉCHÉANCE	DATE LIMITE
Propositions d'ateliers spéciaux (« ouvert » ou « finalisé »). <i>Cf. formulaire de candidature infra.</i>	15 juin 2014. <i>Réponse du comité scientifique : 15 juillet 2014.</i>
Propositions de communication <i>500 mots environ +10 références bibliographiques maximum (langues de travail : français, anglais)</i>	1^{er} novembre 2014. <i>Réponse du comité scientifique : 15 décembre 2014.</i>
Communications dans leur format définitif (ateliers varia et spéciaux). - <i>8 000 mots maximum environ, sauf cas particulier.</i> - <i>communications « état des savoirs » : 2 500 mots + 15 références bibliographiques maximum.</i>	30 avril 2015

CONTACT ORGANISATION

Consulter le site Recherche & Régulation (www.theorie-regulation.org) ou contacter Jean-Pierre Chanteau (jean-pierre.chanteau@upmf-grenoble.fr) ou Robert Boyer (robert.boyer@ens.fr).

³ Attention, dans ce cas, la communication finale devra respecter certaines contraintes formelles (*cf.* le tableau *infra*).

COMITÉ D'ORGANISATION.

Pierre Alary (CLERSE, université Lille-I), **Gilles Allaire** (INRA), **Nicole Azoulay** (LADYSS, université Paris-Diderot), **Bernard Billaudot** (université Grenoble-Alpes), **Robert Boyer** (Institut des Amériques), **Jean-Pierre Chanteau** (CREG, université Grenoble-Alpes), **Benjamin Coriat** (CEPN, université Paris-Nord), **Marie Coris** (GREThA, université Bordeaux-IV), **Jean-Paul Domin** (REGARDS, université Reims Champagne-Ardenne), **Pierre Labarthe** (AgroParisTech), **Agnès Labrousse** (CRIISEA, université Picardie), **Thomas Lamarche** (LADYSS, université Paris-Diderot), **Catherine Laurent** (INRA), **Jacques Mazier** (CEPN, université Paris-Nord), **Sandrine Michel** (ART-Dev, université Montpellier-I), **Martino Nieddu** (REGARDS, université Reims Champagne-Ardenne), **Pascal Petit** (CNRS-CEPN), **Bruno Théret** (CNRS-IRISSO), **Julien Vercueil** (INALCO), **Michel Vernières** (université Paris-I), **Franck-Dominique Vivien** (REGARDS, université Reims Champagne-Ardenne), **Olivier Weinstein** (CEPN, université Paris-Nord).

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Michel Aglietta (université Paris-Ouest), **Bruno Amable** (PSE, université Paris-I), **Suzanne Berger** (MIT Cambridge), **Robert Boyer** (Institut des Amériques), **Isabelle Cassiers** (université de Louvain), **Lynne Chester** (University of Sydney), **Ève Chiapello** (EHESS, CEMS), **Charlie Dannreuther** (University of Leeds), **Giovanni Dosi** (Santa Anna, Sienna), **Gerald Epstein** (University of Massachusetts), **Ève Fouilleux** (CNRS-CIRAD Moisa), **Marie-France Garcia-Parpet** (INRA), **Jean-Christophe Graz** (Université Lausanne), **Geoffrey Hodgson** (Hertfordshire University), **Jean-François Huchet** (INALCO), **Yasuo Inoue** (Nagoya City University), **Ahmet Insel** (Galatasaray Üniversitesi), **Florence Jany-Catrice** (CLERSE, université Lille-I), **Bob Jessop** (Lancaster University), **Emmanuel Lazega** (CSO, Sciences-Po Paris), **Julio Cesar Neffa** (universidad de La Plata, Argentina), **André Orléan** (CNRS-PSE), **Mary O'Sullivan** (université Genève), **Pepita Ould-Ahmed** (IRD), **Stefano Palombarini** (université Paris-8), **Nicolas Postel** (CLERSE, université Lille-I), **Michael Reich** (University of California), **Andy Smith** (FNSP-Centre Emile Durkheim), **Richard Sobel** (CLERSE, université Lille-I), **Kathleen Thelen** (MIT Cambridge), **Bruno Théret** (CNRS-IRISSO), **Hiroyasu Uemura** (Yokohama National University).